

LE DECRET MIXITE SOCIALE EST UN PIEGE IDEOLOGIQUE

Après les files de l'année dernière, la rentrée scolaire est à nouveau perturbée par un nouveau décret dit de « mixité sociale ». Celui-ci a été instauré à la hussarde par la majorité PS-CDH, plus soucieuse d'idéologie que d'efficacité : voté au Parlement le 16 juillet, publié au Moniteur Belge pendant les vacances d'août, communiqué aux écoles le 30 septembre et appliqué d'autorité dès le 1^{er} novembre ! Tout cela dans l'improvisation et l'opacité, sans la moindre information des parents ni même d'évaluation préalable de la surcharge administrative pour les écoles.

Le principal problème est idéologique et philosophique : par un tour de passe-passe inédit, le gouvernement de la Communauté française s'évertue à faire croire que le problème de l'enseignement ne serait pas celui de l'inégalité entre les écoles, pourtant criante, lancinante et dénoncée par les organismes internationaux, mais serait en réalité celui de l'inégalité de l'accès des élèves aux « bonnes écoles ». Ce travestissement de la réalité est un scandale en soi. La majorité dite « progressiste » emmène ainsi, par aveuglement idéologique, notre système d'enseignement vers une nouvelle régression sociale : elle accepte et entérine les différences de niveau entre les établissements, en ne choisissant que d'unifier leur porte d'entrée. En d'autres termes, dans le dernier secteur où cela est souhaitable, elle accepte le jeu de l'autorégulation hasardeuse mais se pare d'honorabilité par le prétexte fallacieux que tout le monde partirait de la même ligne de départ ! En réalité, en portant le débat sur l'égalité d'accès aux inscriptions, on en vient à diluer complètement la question essentielle de la qualité de l'enseignement. Pis, on prend acte d'un système de plus en plus inégalitaire au lieu d'y répondre par une stratégie de nivellement par le haut de l'ensemble des écoles, au profit de nos enfants.

Même si l'on essaye de suivre la majorité dans son souci de mixité sociale, ce décret manque son objectif pour cinq raisons :

1. Il est tellement complexe à comprendre que seul un nombre restreint d'adultes et a fortiori d'enfants seront en mesure d'en saisir les enjeux. En réalité, seuls les parents bien informés pourront réellement prendre connaissance du décret. Parler d'égalité dans ce cas-ci est un mensonge qui ne résiste pas à la réalité de terrain.

2. Le choix d'une école secondaire qui doit relever de la responsabilité parentale, pourrait désormais dépendre du hasard. Nous ne pouvons pas admettre de voir nos enfants être les objets d'une loterie scolaire : inscrire son enfant, c'est établir un contrat de confiance entre une école, sa direction et un enfant soutenu par ses parents. Un tel contrat éducatif, livré au hasard d'un tirage au sort, équivaut à nier les projets pédagogiques et éducatifs spécifiques des écoles. C'est en matière de scolarité obligatoire un précédent inacceptable.

3. L'objectif de mixité sociale est un slogan politiquement correct qui cache mal une idéologie du nivellement par le bas. Au lieu de se réjouir de voir des écoles plébiscitées par les parents, le gouvernement de la Communauté française veut les étouffer. En réalité, ces établissements sont un miroir inversé de la faillite de notre système d'enseignement au regard des 40% des écoles dites à discrimination positive, plus communément appelées écoles « ghettos », et dont l'amélioration devrait constituer la priorité politique. Au contraire, le décret va désormais considérer comme « non prioritaires » des enfants dont le profil correspond paradoxalement au vœu de mixité sociale, pour la simple raison qu'ils n'ont pas d'aînés dans l'école adossée. Il s'agit là d'un non sens élémentaire !

4. Investir dans l'égalité d'accès aux inscriptions est un leurre dans la mesure où aucun accompagnement individuel n'est prévu pour les enfants qui en auraient besoin dans leur nouvelle école. Les outils de remédiation, tels que proposés en Communauté française, sont non seulement insuffisants et ils ne ciblent pas en priorité les difficultés rencontrées dès l'enseignement primaire.

5. Suivant le phénomène croissant des inscriptions multiples, légitimement souscrites par des parents soucieux de l'avenir scolaire de leur enfants, ce décret contribue également à alourdir les tâches administratives au sein des écoles et ce, au détriment des élèves. Ce faisant, il ignore également la difficulté des établissements qui se retrouvent face à une populations d'enfants n'ayant pas choisi d'être là et de parents adhérant par défaut au projet pédagogique.

Si l'on se penche sur le cas de la Région bruxelloise, les effets de ce cadre normatif n'apporteront malheureusement aucune réponse au phénomène croissant de la dualisation sociale. En tant qu'élue et, surtout, en tant que mère de famille, je regrette que le gouvernement de la Communauté française ait cédé à un prurit idéologique plutôt que de s'être penché sur la réalité des maux : le déclin de l'enseignement affecte davantage les communes qui font déjà face à des défis sociaux importants. A citer les communes du Nord-Ouest de Bruxelles (Molenbeek, Ganshoren, Koekelberg, Berchem Sainte Agathe ou encore Anderlecht) que je connais bien, il n'existe pour ainsi dire pas d'établissements « de référence ». Or, toute la perversité de ce décret tient dans le fait que les enfants de ces localités sont « non prioritaires » à l'inscription dans les écoles situées dans les autres communes, puisque leur établissement ne remplit pas la règle de l'adossement. Ce faisant, la majorité persiste à ignorer les difficultés des parents, quelques soient leurs origines sociales, à inscrire leurs enfants dans des établissements correspondant à leurs attentes. Face à cette situation, elle ose même réduire le souci d'un enseignement de qualité à quelques « folies bourgeoises ». Or, n'est-ce pas une évidence que la problématique des écoles alimente l'exode des classes moyennes et, paradoxalement, le déficit de mixité sociale ? A force de tenter leur chance loin, très loin de chez elles, pour trouver un projet éducatif qui correspond à leurs aspirations, les familles en viennent de plus en plus à s'exiler. Au final, cette dynamique a pour effet de nuire aux nombreux efforts déployés pour développer les quartiers en difficulté et y assurer la mixité sociale, culturelle et économique.

Est-ce vraiment cela leur conception du progrès pour tous ?